

Pouvoir d'achat, Carrières et Rémunérations



Comité Technique Ministériel Économie et Finances

ENSEMBLE
POUR DÉFENDRE NOTRE AVENIR !

PPPCR / Des acquis certains et l'action continue !

En 2015 et 2016, l'UNSA et CFE-CGC ont participé activement au chantier PPCR parcours professionnels carrières et rémunérations, au niveau de la Fonction publique.

Nos organisations syndicales UNSA et CFE-CGC ont signé le protocole ce qui a permis de le décliner dans les différentes directions des Ministères économiques et financiers.



Les acquis de ce Protocole PPCR signé par l'UNSA et la CFE-CGC.

Nous avons obtenu :

- La réaffirmation de la Fonction publique de carrière et du statut des fonctionnaires.
- Un transfert « primes/points » pour tous (1er janvier 2017- 1er janvier 2019).
Transformer l'indemnitare en indiciaire, c'est améliorer le montant de la pension de retraite !
- Une revalorisation des grilles indiciaires des personnels des catégories A, B et C, pour un coût total estimé à plus de 4 milliards à l'horizon 2021 pour l'ensemble de la Fonction publique d'État.
 - L'amélioration des grilles indiciaires permet notamment de revaloriser de manière substantielle **les débuts de carrière de 58€ à 154€ bruts mensuels** et de lutter ainsi contre la « smicardisation » des collègues entrant dans la vie active.
- Une revalorisation des fins de carrière. *A titre d'illustration*, un IR 1 en douanes verra l'échelon terminal de son grade passer de l'INM 783 à l'INM 821.
- Un reclassement de tous les agents, au 1er janvier 2017, avec une reprise d'ancienneté cohérente et à un indice toujours supérieur.
- La mise en œuvre du principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, dans toutes les catégories.

PPCR doit être mis en place intégralement

- Le calendrier doit maintenant être respecté et nous avons dénoncé le report d'une année en 2018 !
- Les nouvelles grilles doivent s'appliquer et permettre ainsi des gains de rémunérations.
- La promesse de déroulement de la carrière sur au moins deux grades doit être mise en œuvre et se traduire par l'augmentation des taux de promotions.

Pouvoir d'achat, Carrières et Rémunérations



Comité Technique Ministériel Économie et Finances
ENSEMBLE
POUR DÉFENDRE NOTRE AVENIR !

Les rémunérations doivent être revalorisées

- **Le volet salarial doit intégrer** comme critère la garantie du pouvoir d'achat.
- **La valeur du point d'indice doit être revalorisée** en raison de la hausse annuelle du taux de cotisation pour pension, de la suppression de l'indemnité de compensation de la CSG mise en place en 1998, de l'inflation.
- **La compensation de la hausse de la CSG doit être pérennisée.**
- **Après des années d'efforts, les agents publics doivent pouvoir aussi bénéficier des fruits de la croissance comme acteurs économiques.**

Les fins de carrières doivent être aménagées

- **La question des fins de carrière et de l'emploi des seniors doit être reconsidérée.**
- **La Cessation Progressive d'Activité doit être remise en place pour accompagner les fins de carrière.**
- **Nous revendiquons le rétablissement des promotions de fin de carrière pour tous les grades y compris l'encadrement.**

**Pour que notre action continue,
Votez pour la liste UNSA / CFE-CGC**

*Je Vote pour la liste
UNSA / CFE-CGC*

CTM Économie
et Finances